



COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CSE DGO Le 16 octobre 2025

Souriez, vous êtes filmés !

La vidéo surveillance se renforce fortement en cette année 2025. Ce mois-ci, c'est au tour de SARAN, AGEN et CHARTRES d'ajouter ou de modifier les caméras de vidéo-surveillance à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs locaux. Cela se justifie par une recrudescence de tentative d'intrusion, de destruction de véhicules sur les parkings, ou tout autre acte de vandalisme.

Les membres du CSE sont donc invités à rendre un avis sur le sujet.

Résultat du vote :

19 votes favorables pour les ajouts de caméras.

17 votes favorables et 2 abstentions pour les modifications de caméras.

Information/Consultation de la situation économique et financière de DGO année 2024

Mieux vaut tard que jamais ! Cette info/consult, aurait dû être faite au plus tard à la fin du premier semestre 2025, et dans l'idéal, avant l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires se déroulant habituellement en février -mars. Suite à la lecture du compte-rendu par le rapporteur de la commission économique, nous motivons notre avis défavorable, par le constat suivant : Les résultats de l'entreprise, malgré une légère baisse du chiffre d'affaires rapport à 2023, ont permis de maintenir un taux de marge confortable, particulièrement pour les actionnaires pour lesquels, les dividendes ont été multipliés par 2, au détriment des salariés lesquels ne voient pas d'augmentation significative de leurs salaires.

Résultat du vote :

17 votes favorables

2 votes défavorables

Serait-il possible de simplifier la procédure d'obtention de la gratification à l'occasion des 20, 30 et 40 ans d'ancienneté ? Le service paie disposant de la date d'ancienneté des salariés, il serait plus facile de faire un versement automatique. De plus, la perception que feront les salariés sur cette simplification de la procédure n'en sera que meilleure par rapport à une procédure qui est actuellement à la charge des salariés, et qui peut vite devenir le parcours du combattant, voire même conduire à l'impossibilité de recevoir cette gratification.

Nous nous attendions à cette réponse : NON !

Le prétexte, c'est que les URSSAF demande un courrier signé du salarié pour défiscaliser l'entreprise de la gratification.

Nous insistons et demandons s'il est possible de trouver une solution, car le nouvel accord groupe QVCT signé en 2025, prévoit de systématiser l'attribution d'une prime pour les 30 et 40 d'ancienneté des salariés.

La RH, se renseigne et prend le point !

Demande d'information sur le nombre d'enquêtes réalisées pour harcèlement moral ou sexuel et /ou pour agissements sexistes depuis le début de l'année 2025

Depuis le début de l'année 2025, 5 enquêtes ont été réalisées.

La qualification donnée pour la majorité de ces enquêtes est qu'il s'agit plus de ressenti conflictuel que d'harcèlement moral ou sexuel.

Nous demandons quelles mesures ont été prises, quel plan d'action a été mis en place, et est-ce que les personnes concernées se sont senties accompagnées avec une solution adaptée à la situation.

D'après la RH, oui. Mais, la confidentialité des dossiers, ne permet pas aux élus d'en savoir plus.

Même si nous trouvons normal de respecter le caractère confidentiel des différents dossiers, cela ne doit pas occulter l'information des élus lors de l'ouverture d'une enquête. Affaire à suivre.

Les fréquentes évolutions du contrat Darty Max rendent son application difficile à suivre pour les équipes (vente, service client, technique). Il est compliqué d'appliquer et d'expliquer les nouvelles CGS. Cela entraîne des incompréhensions avec les clients, des accusations de publicité mensongère, une perte de temps, une insatisfaction client et une dégradation de la qualité de vie au travail pour les salariés. Quelles actions sont prévues pour limiter ces impacts à l'approche des fêtes ?

Il n'y a pas eu de nouvelles Conditions Générales de Services à l'abonnement Darty Max. Il y a eu des rappels de ces CGS le 16 août 2025, faits aux clients par les équipes de vente. En effet, les factures des produits non achetés chez Darty n'étant pas obligatoire, beaucoup trop d'abus ont été constatés par les techniciens du SAV. Les clients récupéraient des produits venant de déchetteries pour les faire réparer grâce à la Darty Max ! Les clients Darty Max, ont été prévenus par e-mail des modifications des CGS, dont l'une concerne la facture des produits non achetés chez Darty.

POINTS EXPLOITATION

Nous vous demandons de nous présenter précisément les mesures mises en place dans les magasins, relatives au Lean Management.

La direction répondra à cette question lors de la venue de Mme DAMOUR Karine au prochain CSE, car plus de 40 projets relatifs au Lean Management ont été recensés.

Des gourdes ont été distribuées aux salariés itinérants des opérations cet été. Nous demandons que l'exploitation fournisse également des gourdes aux salariés des magasins pour lesquels le/la directeur.ice refuse de commander des gobelets pour les salariés. (Les gobelets commandés sont cachés et réservés à la clientèle, cette dernière étant mieux considérée que les salariés).

Là encore, nous connaissons déjà la réponse de la RH : NON ! Il n'y a pas de budget.

Je réitère la demande de commande de gobelet pour les magasins qui ne veulent plus en commander pour de futiles motifs. La RH m'assure qu'elle va contacter les directeurs récalcitrants.

POINTS OPERATION :

Information et consultation des membres du CSE de DGO relative à l'adaptation des horaires des équipes des centres d'appel (document joint)

La direction tient à nous faire part d'une information importante, avant d'entamer ce point :

« Au regard de l'actualité économique du pays, l'activité de la relation client Fnac à MADAGASCAR, va continuer via le CDS de Bègles jusqu'à la fin de l'année 2025. Nous nous adapterons à la situation économique du pays, si besoin, en 2026 »

Le point qui nous intéresse, pour le CDS de Bègles, est plutôt favorable aux salariés.es car les plages horaires sont simplifiées à 2 rythmes d'amplitudes horaires au lieu des 4 réalisées actuellement, la suppression du travail du dimanche. Sur le papier, la direction privilégie la QVT (qualité de vie au travail). A date, c'est beau ! A l'avenir, n'y a-t-il pas un risque de perte d'activité au profit d'un tiers, menaçant directement les emplois sur le site de Bègles ? Nous resterons vigilants quant à cette hypothèse, néanmoins, à date nous sommes favorables à cette consultation.

Résultat du vote :

19 votes favorables.

Information relative à la mise en place du passeport digital

Ce passeport digital se présentera sous la forme d'un QR code, il contiendra : les informations techniques de bases sur le produit, la proposition de services et les étapes clefs de la vie du produit. Il sera disponible sur les produits GEM, et permettra d'avoir connaissance de l'historique du produit (fabrication, vente, réparation, reconditionnement). Un POC est réalisé sur 24 mois, sur la PF de Rennes. Nous démarrons avec les produits GEM, mais à terme tous les produits seront concernés par ce passeport digital. L'utilisation d'une technologie open-source basée sur la blockchain permet d'avoir une plateforme ouverte à tous les acteurs de l'industrie, et compatible avec le passeport digital européen dans la future réglementation.

POINT OPERATION

Comme évoqué par la direction lors des différents échanges sur le projet « Manager de demain » les CDGT non-signataires ne verront pas leur rémunération variable changée (montant maximum de 450€). Nous demandons la présentation des critères variables actuels des CDGT et le montant versé par critère et la nouvelle grille de rémunération variable des Responsables d'Équipe avec le montant versé par critère (format grille comparative)

Pour la direction, les critères ne changent pas que les CDGT soient signataires ou non, il n'y a que la part variable qui est différente, 300€ ou 450€.

Pour nous, le constat est que les CDGT qui ne signeraient pas l'avenant forfait jour, verront leur rémunération baisser ! Un fait inacceptable pour la CGT.

Est-ce normal que l'assistance véhicules en panne des Techniciens demande de payer pour le rapatriement du Technicien à son domicile ?

Un technicien SAV a eu une panne avec son véhicule de service pendant sa tournée, et l'assistance liée au contrat d'assurance de l'entreprise a refusé de le rapatrier au motif que cela n'est prévu au contrat. La direction assure que cela n'est pas normal, et s'engage à regarder les différents contrats d'assurance souscrit dans l'entreprise. Elle revient ensuite vers nous, pour nous donner l'information.

Comment sera organisée la recharge pendant les heures de travail et les pauses ? Le temps de recharge est-il considéré comme du temps de travail effectif dans le cadre du contrat 35h modulé ?

L'organisation du temps de travail est propre à chacune des bases techniques, tout dépend de la journée.

Et oui, le temps d'attente d'une recharge en cours de journée fait partie du temps de travail.

Point à date du projet LDK :

Présentation des nouvelles zones de livraisons par PF.

Mme BACH nous présente une carte de France avec les découpages de CP attribués aux PF restantes. Nous sommes sensés recevoir ce document après la réunion.

Nous demandons des explications concernant la PF de TOULOUSE Portet, qui doit fermer le 30 juin 2026, mais une partie des CP du sud de Toulouse sont déjà affectés sur la PF de St Alban, et l'équipe restante se retrouve sans travail. La RH doit regarder cela.

Des livreurs constatent déjà des tournées à plus de 450 kms parcourus. Est-ce normal de voir de telle distance kilométrique dans la nouvelle organisation ?

Un intervenant en visioconférence, nous parle de certaines zones géographiques comme celle d'ORLEANS qui va jusqu'à CHATEAUROUX au maximum de la tournée. Les 450 kilomètres indiqués sont plutôt rares, et depuis la mise en place de cette nouvelle organisation, nous avons eu 10 tournées pour lesquelles les kilomètres étaient très importants. Il précise aussi que les contrats des sous-traitants ont été revus afin qu'ils puissent aussi avoir des tournées avec beaucoup de kilométrage. Au sujet des sous-traitants, nous indiquons que sur la PF de St ALBAN, une grande majorité de l'effectif c'est de la sous-traitance, contrairement aux annonces faites de favoriser le recrutement des livreurs DARTY symbole d'une réelle valeur ajoutée.

Discussions sur les activités sociales et culturelles.

La commande des cartes cadeaux de Noël adultes et enfants va être faite et lors de la préparatoire de la réunion CSE du mois prochain en novembre, chaque élu récupérera les sites de son secteur géographique. La commande des colis de Noël suivra pour une distribution en décembre.

Fin de la séance.